

Noël 2020 : concilier moments de convivialité festifs et prévention de la transmission croisée en EMS.

GÉNÉRALITÉS



CONTEXTE :

Il est important, à l'occasion de ce Noël singulier, que la magie de Noël opère et que des moments conviviaux et festifs puissent être organisés. Ainsi, à compter du 15 décembre 2020 et jusqu'au 3 janvier 2021, certaines recommandations méritent d'être rappelées.

PARCE QUE :

- Le virus circule toujours activement,
- Les EMS sont des collectivités fermées propices à la diffusion du virus,
- Les personnes institutionnalisées sont fragiles et donc à protéger.

ALORS :

- L'organisation des moments conviviaux & festifs est définie par l'EMS après consultation du conseil de la vie sociale de l'établissement.
- Les règles d'organisation sont communiquées à l'ensemble des résidents et leur famille.
- Ni les professionnels, ni les visiteurs ni les résidents ne doivent baisser la garde.
- Tout le monde doit continuer à respecter de manière rigoureuse les mesures barrières lors :
 - De la visite de proches au sein de l'établissement,
 - Des moments festifs organisés au sein de l'établissement,
 - Des sorties des résidents en famille.
- Des adaptations sont attendues en fonction du statut du résidents : COVID +, post-COVID, non COVID.

